



DEPARTEMENT DU MORBIHAN

---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 17 JUILLET 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vendredi dix-sept juillet à 20 heures 00, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Pascal ROSELIER, Maire.

|                                     |                      |                     |
|-------------------------------------|----------------------|---------------------|
| <b>Conseillers en exercice : 27</b> | <b>Présents : 22</b> | <b>Votants : 26</b> |
|-------------------------------------|----------------------|---------------------|

**Présent.es :**

Pascal ROSELIER *Maire*, Marie-Christine TALMONT, Didier LE GAILLARD, Marie-Pierre PICAUT, Franck LORIC, Aurélia MINNEBOIS, Philippe JEGADO *les adjoints*, Jean-Pierre RIQUELME, Nathalie PICAUD, Mikaël MARZIN, Stéphanie LE TOQUIN, Marie-Paule LE CLAINCHE, David L'HINGUERAT, Anne-Marie CADIO, Ghislain CANTE, Karine LE NET, Sandrine LE GAL, Virginie LE CORNEC, Yoann LE FICHER, Yoann HEMON, Patrice LE BLAY, Sylvain GAUTIER, Valentine MARTIN.

**Absent.es excusé.es ayant donné pouvoir :**

Véronique LAMOUR à Marie-Christine TALMONT  
Morgane LE TOHIC à Franck LORIC  
Tristan CAMPS à Nathalie PICAUD  
Simon le METAYER à Patrice LE BLAY

**Absent.es excusé.es sans donner pouvoir :**

Yoann LE FICHER

**Secrétaire de séance :** Marie-Christine TALMONT

**Date de convocation du Conseil municipal :** 9 juillet 2026

**Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.**

---

**Promotion interne**  
**Création de deux emplois d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques**  
**Délibération n°2026\_59**  
*Nom. Actes (4.1)*

Envoyé en préfecture le 20/07/2026  
Reçu en préfecture le 20/07/2026  
Publié le  
ID : 056-215601402-20260717-DEL\_59\_CPO-DE

**Vu** le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

**Vu** le Code général de la fonction publique ;

**Vu** les Lignes Directrices de Gestion de la commune de Moréac ;

**Vu** l'avis favorable du Comité Social Territorial du Centre de Gestion du Morbihan en date du 23 juin 2026 relatif à la réorganisation du service culturel ;

Ceci étant exposé,

Madame Marie-Christine TALMONT, Adjointe déléguée aux finances et aux ressources humaines, présente le rapport suivant :

Dans le cadre de l'évolution du service culturel et afin d'accompagner le parcours professionnel de deux agents de la collectivité ayant réussi le concours d'Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques, il est proposé de créer les emplois correspondants.

Cette évolution s'inscrit dans la réorganisation du service culturel et permet d'adapter les emplois aux nouvelles missions confiées aux agents, tout en répondant aux besoins du pôle culturel et du service médiathèque.

Les nominations interviendront par arrêté de l'autorité territoriale après création des emplois correspondants.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DÉCIDE :**

- **DE CRÉER** deux emplois d'Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques à compter du 1er août 2026, à temps complet ;
- **DE MODIFIER** le tableau des effectifs en conséquence ;
- **DE DIRE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

***La délibération est adoptée à l'unanimité par un vote à main levée,***

*Fait et délibéré à Moréac,  
Le 17 juillet 2026*

*Le/La secrétaire de séance,  
Marie-Christine TALMONT*



*Le Maire,  
Pascal ROSELIER*

